
EPREUVE ECRITE DE LATIN - LANGUE ETRANGERE 2

ENS : PARIS CACHAN

Durée : 2 heures *Coefficients* : PARIS 3 CACHAN 2

MEMBRE DE JURY : F. FLECK

Le texte proposé était extrait de la *Vie d'Atticus* de Cornélius Népos. Il s'agissait d'un passage narratif, dont le sens était éclairé par la phrase introductive à laquelle il ne fallait pas oublier de se référer ; le titre aussi devait être lu attentivement afin d'éviter des erreurs grossières (traduction d'*Atticus* par « les citoyens d'Athènes » !).

Les copies étaient au nombre de 3 et ont obtenu des notes allant de 04/20 à 14/20 ; la moyenne pour cette épreuve a été de 08,5/20. Les notes les plus basses sont liées à une restitution très insuffisante du sens d'une grande partie du texte : dans ces copies, la construction des phrases a été mal analysée, le sens des termes insuffisamment vérifié et des passages entiers ont été omis. La version latine fait partie, rappelons-le, des épreuves littéraires du concours, aussi faut-il insister sur l'importance de la correction du français ; nous avons relevé beaucoup trop d'erreurs d'orthographe et de négligences relatives aux traits d'union, aux accents ou à l'utilisation des majuscules.

Cette épreuve requérait une bonne connaissance de la morphologie et de la syntaxe latines. Ainsi, la forme *cesserat* à la ligne 1 ne pouvait en aucun cas appartenir au paradigme du verbe *cesso*, *-as*, *-are*, « tarder », dont le parfait est *cessaui* : il s'agissait du plus-que-parfait du verbe *cedo*, *-is*, *-ere*, parfait *cessi*, « s'en aller, se retirer » (le dictionnaire de Gaffiot renvoyait d'ailleurs, sous la forme *cessi*, au verbe *cedo*). Dans la deuxième phrase du texte, *cum* suivi du subjonctif (*uteretur*, *esset*) avait une valeur concessive et *Atticus*, seul terme au nominatif, était le sujet des deux verbes subordonnés ainsi que des verbes principaux *indulsit*, *textit* et *adiuuit*. Le *cum* de la phrase suivante, également accompagné du subjonctif (*emisset*, *potuisset*), avait une valeur temporelle-causale ; *ille*, sujet des verbes principaux *se interposuit* et *credidit* désignait toujours Atticus. À la ligne 9, *causa* est la préposition « à cause de », que son régime, au génitif, précède toujours (*temporis*, ici au sens de « circonstances »). On rencontrait ensuite la construction *alicui in opinionem uenire* qui signifiait « venir à l'idée à quelqu'un » et qui était suivie de la proposition infinitive *Antonium rerum potiturum (esse)* avec l'expression *potiri rerum*, « être maître des choses », c'est-à-dire « avoir la suprématie » (le sens de l'expression était indiqué dans le dictionnaire de Gaffiot). À la ligne 11 enfin, *quod* suivi du subjonctif était à traduire par « parce que, disaient-ils, ... » et le verbe passif *uideor* avait le sens de « sembler ».

L'épreuve de version latine exige, en somme, des candidats qu'ils fassent preuve de méthode et de rigueur dans l'analyse du texte latin et qu'ils témoignent aussi de leur maîtrise de la langue française. C'est dans ces deux directions qu'ils doivent diriger leurs efforts.